

VAE 2008 & 2009



Au cours des années 2008 et 2009, 45 personnes ayant bénéficié d'un accompagnement par l'IRFFE dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ont été diplômées (17 en 2008 et 28 en 2009), soit deux fois plus que sur la période 2006-2007.

La majorité des personnes accompagnées dans une démarche de VAE désirent obtenir le DEES.

La majorité d'entre elles a obtenu le **diplôme d'éducateur spécialisé** (37), 3 celui d'éducateur technique spécialisé, 2 d'aide médico-psychologique, 1 de moniteur éducateur, 1 d'assistant de service social et 1 le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale. Parmi ces diplômés, près des deux-tiers sont des femmes (29 contre 16 hommes).

Un an après l'obtention de leur diplôme, **30 personnes ont répondu à une enquête sur l'insertion professionnelle**, soit deux sur trois. La répartition par sexe est respectée : 20 femmes et 10 hommes.

Au début de l'accompagnement VAE, 13 personnes habitaient dans l'Oise, 10 dans la Somme, 5 dans l'Aisne et 2 dans la région Nord-Pas-de-Calais. La quasi-totalité a été accompagnée sur le site de l'IRFFE d'Amiens (27) et les autres sur le site de Laon (3). **Un an après l'obtention de leur diplôme, un seul travaille en dehors de la Picardie (Val-d'Oise).**

Avant d'entamer leurs démarches de VAE, un seul répondant était demandeur d'emploi, tous les autres avaient une activité professionnelle.

Le tableau suivant présente les raisons ayant mené les candidats à une démarche de VAE. Quatre raisons principales ressortent. Les deux personnes ayant coché l'item « Autre » souhaitent passer par la suite un diplôme de niveau supérieur.

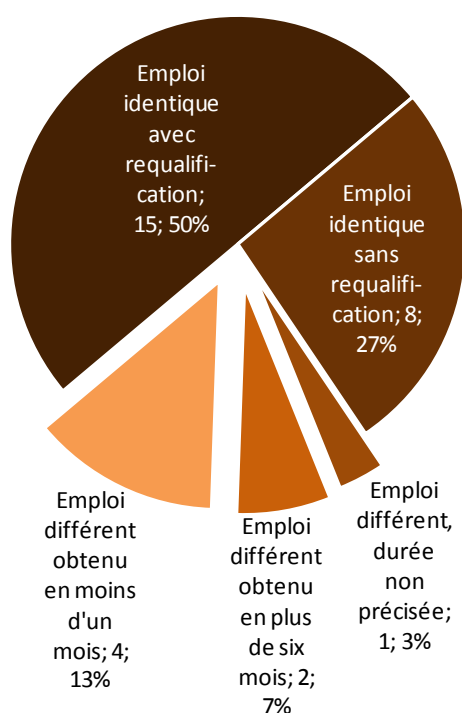
En vous engageant dans une démarche de VAE, vous souhaitiez ?	Nb. cit.	%
<i>Evoluer dans votre métier, votre établissement</i>	22	73,3%
<i>Mettre en cohérence votre niveau de diplôme avec votre niveau de responsabilité, votre fonction</i>	19	63,3%
<i>Etre reconnu à votre juste valeur</i>	17	56,7%
<i>Valider les acquis de votre expérience pour votre propre satisfaction personnelle</i>	14	46,7%
<i>Reprendre vos études, une formation</i>	4	13,3%
<i>Trouver un emploi</i>	2	6,7%
<i>Vous réorienter professionnellement</i>	2	6,7%
<i>Passer un concours</i>	1	3,3%
<i>Valoriser vos activités bénévoles, votre passion</i>	0	0,0%
<i>Autre</i>	2	6,7%
TOTAL OBSERVATIONS	30	100%
TOTAL CITATIONS	83	

Le nombre de citations est plus élevé que le nombre d'observations car les répondants avaient la possibilité de donner plusieurs réponses.

Lors de l'obtention de leur diplôme, les répondants avaient en moyenne 39,5 ans. La personne la plus jeune était âgée de 28 ans et la plus âgée de 55 ans.

Un an après l'obtention de leur diplôme par la VAE, la totalité des répondants exerce un emploi, essentiellement dans le secteur social ou médico-social (90,0%) ou dans le secteur sanitaire (6,7%).

Un an après l'obtention du diplôme, l'emploi exercé est-il le même qu'avant la formation ?



Plus des trois-quarts exercent le même emploi qu'avant leur démarche de VAE (23 sur 30) et, parmi eux, **deux-tiers ont connu une requalification suite à l'obtention de leur diplôme** (15 sur 23).

Pour les autres, un nouvel emploi a été trouvé soit très rapidement, moins d'un mois après le diplôme (4 personnes), soit après plus de six mois de recherche (2 personnes).

Les répondants sont majoritairement « *tout à fait* » satisfaits du type de structure dans laquelle ils travaillent (83,3%) ainsi que du type de public qu'ils accompagnent (80,0%). Néanmoins, 7 personnes ne sont que « *partiellement* », voire « *pas du tout* » satisfaites, 4 d'entre elles n'ayant « *pas trouvé ce [qu'elles cherchaient] vraiment* », 2 souhaitant travailler auprès d'un public différent et une ayant un « *engagement contractuel avec l'employeur* ».

Tous les répondants ont un contrat à durée indéterminée, sauf un qui travaille dans la fonction publique (contractuel, stagiaire ou titulaire).

Avec, en moyenne, une rémunération de 1 640 € pour 34,5 heures de travail hebdomadaire, **les répondants estiment que leur salaire est « conforme » (11 personnes) ou « inférieur » (13 personnes) à leurs attentes**. Cependant, 2 personnes estiment qu'il est « *supérieur* » et 4 personnes ne se prononcent pas. S'ils ont obtenu une requalification, les diplômés sont plus nombreux à estimer que leur salaire est « *conforme à [leurs] attentes* ».

Un an après l'obtention de leur diplôme, la totalité des répondants exerce un emploi.

La rémunération est qualifiée de « conforme » ou « supérieure » aux attentes par la moitié et d'« inférieure » par l'autre moitié.